

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Vaucluse

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHEVAL-BLANC

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cheval Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian MOUNIER.

Etaient présents : Mme Joëlle PAUL, M. René BEYSSIER, Mme Brigitte DUEZ, M. Michel FAUCHON, Mme Muriel SARNETTE, M. Eric REYNIER, M. Rémi BARTHEYE, M. Claude MORETTI, M. Serge SILVESTRE, Mme Josiane GARAVELLI, M. Patrick CALVIÈRE, Mme Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, M. Paul MILOT, M. Michel BERNAUS, Mme Sibyle DEVINE (Arrivée à 18h40), Mme Patricia LETHY (Arrivée à 18h55), Mme Gabrielle SCHEFZICK, M. Julien BERGER, M. Alain LOMBARD,

Etaient absents excusés : M. Félix BOREL, Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Mme Mireille TROUSSE, Mme Nathalie TARTELIN, M. David LAFFORGUE, M. Serge AZZURO

Était absente non excusée : Mme Corine QUINCIEU

Procurations : M. Félix BOREL à Mme Brigitte DUEZ, Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL à M. Christian MOUNIER, Mme Mireille TROUSSE à Mme Josiane GARAVELLI, Mme Nathalie TARTELIN à M. René BEYSSIER, M. Serge AZZURO à M. Alain LOMBARD, M. David LAFFORGUE à Mme Joëlle PAUL

Secrétaire : M. Julien BERGER

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30.

Il procède ensuite à l'appel des membres présents, constate le quorum, indique les procurations et les excuses, invite les membres du conseil municipal à désigner un secrétaire de séance (Julien BERGER).

Il invite ensuite les membres du conseil à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et demande l'ajout de deux points complémentaires concernant une demande de SNCF Réseau pour la suppression d'un passage à niveau et l'approbation du lancement des démarches afférentes à la mise à jour du plan de zonage d'assainissement.

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-055

OBJET : Dont acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 15 mai 2018

Rapporteur : Monsieur Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-029 en date du 22 avril 2014 donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

Vu la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 15 mai 2018, qui s'établit comme suit :

- **Décision du Maire MA-DEC-2018-013 en date du 7 mai 2018** portant modification du contrat avec SFR pour l'achat d'une carte SIM
- **Décision du Maire MA-DEC-2018-014 en date du 11 mai 2018** portant désignation de Maître COQUE pour représenter la commune dans une affaire d'infraction au Code de l'Urbanisme
- **Décision du Maire MA-DEC-2018-015 en date du 16 mai 2018** portant sur une mission SPS avec la société ITG dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du Mas Saint Paul
- **Décision du Maire MA-DEC-2018-016 en date du 16 mai 2018** portant mission de contrôle technique avec l'APAVE dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du Mas Saint Paul
- **Décision du Maire MA-DEC-2018-017 en date du 28 mai 2018** portant approbation du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Christian MENDEZ à Bollène en vue de la réalisation du pôle médical pour un montant hors taxe de 79 600 €.
- **Décision du Maire MA-DEC-2018-018** portant approbation de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation du service Accueil de Loisirs « Extrascolaire ».

Prend acte de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 15 mai 2018

24 VOTANTS -24 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Arrivée de Madame Sibyle DEVINE à 18H40.

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-056**OBJET : Demande de subvention à la Région pour l'aménagement du site DONNAT**

Rapporteur : Madame Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de l'Urbanisme,****Vu la délibération MA-DEL-2013-090 du 29 octobre 2013** portant approbation de la convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA,**Vu la délibération MA-DEL-2013-091 du 29 octobre 2013** portant instauration d'un périmètre d'étude à la Canebière et sursis à statuer sur les demandes d'autorisation et d'utilisation du sol déposées dans les périmètres opérationnels de la convention avec l'EPF PACA,**Vu la délibération MA-DEL-2014-064 du 3 juin 2014** portant sur l'approbation d'un scénario d'aménagement des anciens établissements DONNAT (scénario 6),**Vu la délibération MA-DEL-2014-114 du 4 novembre 2014** portant sur le lancement d'une procédure conjointe de DUP et d'enquête parcellaire valant mis en compatibilité du PLU sur le site DONNAT, Quartier de La Canebière,**Vu la délibération MA-DEL-2015-057 du 19 mai 2015** portant demande d'autorisation de pénétrer,**Vu la délibération MA-DEL-2015-127 du 15 décembre 2015** portant projet urbain de La Canebière : lancement de la concertation préalable au projet du site DONNAT,**Vu la délibération MA-DEL-2016-038 du 12 avril 2016** portant bilan de la concertation sur le projet d'aménagement du site DONNAT en concertation avec l'EPF PACA,**Vu la délibération MA-DEL-2016-081 du 25 octobre 2016** portant convention foncière avec l'EPF PACA pour le site DONNAT : Avenant 1 et approbation du nouveau périmètre de la DUP,**Vu la délibération MA-DEL-2017-065 du 13 juin 2017** portant sur le PLU de Cheval-Blanc – Mise en compatibilité conjointe de la déclaration d'utilité publique – Projet d'aménagement du site DONNAT, Quartier La Canebière : avis favorable après enquête publique,**Vu la délibération MA-DEL-2017-067 du 13 juin 2017** portant sur le projet d'aménagement du site DONNAT au Quartier de la Canebière – Déclaration d'utilité publique – Intérêt général de l'opération – Approbation de la déclaration de projet**Vu le projet d'aménagement du site** visant à réaliser une opération publique de renouvellement urbain permettant de densifier le tissu pavillonnaire existant et d'établir une continuité urbaine et architecturale sur ce quartier en développant un programme mixte d'habitat, de commerces, d'activités tertiaires et d'équipements publics répondant aux besoins de la commune,**Considérant** la nécessité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région en fin de portage EPF PACA,**Après en avoir délibéré,****A 23 voix Pour et 2 Abstentions**

- Approuve le dossier de demande de subvention Région en fin de portage EPF PACA,
- Sollicite la subvention de la Région au titre de la fin de portage EPF PACA à hauteur de 300 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et conventions afférents à cette délibération avec la Région.

25 VOTANTS -23 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire demande à Monsieur Lombard de confirmer qu'il a bien compris son souhait de s'abstenir pour le vote de la demande de subvention à la Région. Monsieur Lombard confirme son abstention ainsi que celle de Monsieur Azzuro dont il a procuration.

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-057**OBJET : Demande de subvention au Département pour l'aménagement du parvis au Monument aux Morts**

Rapporteur : Madame Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu** le projet d'aménagement du parvis du Monument aux Morts dans le cadre de la célébration du centenaire de la guerre 1914/1918,**Considérant** que cette opération est susceptible d'être financée par le Département au titre du dispositif en faveur du patrimoine, volet soutien au patrimoine public ou privé,

A l'unanimité,

- Approuve la demande d'aide financière à adresser au Département pour l'aménagement du parvis du Monument aux Morts,
- Autorise Monsieur le Maire à arrêter le plan de financement de l'opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la constitution du dossier de demande de subvention et le déblocage des fonds.

25 VOTANTS -25 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-058

OBJET : Charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2017/2018

Rapporteur : Madame Brigitte DUEZ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-2017-052 du 13 juin 2017 portant fixation des charges de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2016/2017,

Considérant qu'il y a lieu de fixer pour l'année scolaire 2017/2018 le montant des dépenses de fonctionnement et le coût par élève,

A l'unanimité, fixe comme suit, pour l'année scolaire 2017/2018, les dépenses de fonctionnement et le coût d'un élève :

Pour les écoles maternelles :

- Frais de fonctionnement général	42 120.96
- Fournitures scolaires	5.591.64
- Frais de personnel	<u>156 677.40</u>
TOTAL	204 390.00

Le nombre d'élèves inscrit dans les écoles maternelles étant de 151, le coût d'un élève scolarisé en maternelle est donc de **1.353,58 €**

Pour les écoles primaires :

- Frais de fonctionnement général	56 047.41
- Fournitures scolaires	13 847.92
- Frais de personnel	<u>122 443.45</u>
TOTAL	192 338.78

Le nombre d'élèves inscrit dans les écoles primaires étant de 241 le coût d'un élève scolarisé en primaire est donc de **798.09 €.**

- **Dit** que les mêmes bases de calcul seront appliquées pour le calcul des coûts de revient des années futures.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager auprès des autres communes le recouvrement des sommes dues au titre de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.

25 VOTANTS -25 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-059

OBJET : Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018

Rapporteur : Madame Brigitte DUEZ

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret 2006-753 du 29 juin 2006 qui supprime l'encadrement des prix de la restauration scolaire,

Vu le contrat de délégation de service public avec la société ELIOR, approuvé par délibération du 28 juin 2016,

Vu la délibération en date du 13 juin 2017 fixant le tarif de la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2017,

Vu les propositions de Mme le rapporteur proposant, d'après le prix déterminé par le prestataire, de fixer les tarifs de la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2018 à :

- tarif 1 : enfants : 3.25 € (ancien tarif de 3.20 €)
- tarif 2 : adultes : 5.80 € (ancien tarif de 5.70 €)
- Tarif 3 : adultes : 7.20 € (ancien tarif de 7.10 €)

A l'unanimité,

Fixe comme suit les prix de la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- tarif 1 : enfants : 3.25 €
- tarif 2 : adultes : 5.80 €
- Tarif 3 : adultes : 7.20 €

25 VOTANTS -25 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Arrivée de Madame Patricia LETHY à 18H55.

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-060

OBJET : Tarifs de l'ALSH à compter du 1^{er} septembre 2018

Rapporteur : Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-2014-073 du 30 juin 2015 portant fixation des tarifs de l'ALSH à compter du 1^{er} septembre 2015,

Vu la délibération du 13 juin 2017 approuvant les tarifs de la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2017,

Vu les propositions de majoration de tarifs pour l'ALSH effectuées par le rapporteur,

A l'unanimité,

- **Dit** que le tarif de base de l'ALSH à compter du 1^{er} septembre 2018 est majoré selon la grille tarifaire ci-dessous et que cette majoration inclut le prix du repas au tarif payé par l'utilisateur.
- **Approuve** la nouvelle grille de tarification en fonction du quotient familial précisant les tranches de quotient familial applicables et les tarifs par tranche à la journée et à la demi-journée selon le tableau qui suit (les anciens tarifs figurent entre parenthèses dans le tableau)

TR	QF	journée / par enfant		½ journée / par enfant	
		sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
A	< ou = 496	6.60	9.85 (9.80)	3.55	6.80 (6.75)
B	497 à 896	9.10	12.35 (12.30)	4.80	8.05 (8.00)
C	897 à 1196	10,60	13.85 (13.80)	5.55	8.80 (8.75)
D	1197 à 1496	11,60	14.85 (14.80)	6.05	9.30 (9.25)
E	> ou = 1497	12,60	15.85 (15.80)	6.55	9.80 (9.75)
Ext	Tarif unique	15,60	20.65 (20.60)	8.05	13.10 (13.05)

Les usagers qui ne souhaitent pas fournir leur quotient familial se verront appliquer le tarif de base (tarif de la tranche E)

- **Précise :**
 - ♣ que l'inscription par demi-journée (avec ou sans repas) est limitée aux mercredis,
 - ♣ que le personnel de la commune bénéficiera du tarif applicable à la tranche A,
 - ♣ que le règlement approuvé par délibération du 1^{er} septembre 2009 pour fixer les modalités d'établissement du quotient familial reste inchangé.

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-061**OBJET : Gratuité de loyers consentie dans le cadre d'un aménagement commercial**

Rapporteur : Monsieur Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Considérant** qu'afin d'aider au démarrage de la SNC GALLET suite à son installation dans le local mis à sa disposition par bail commercial en date du 1^{er} mars 2018, et compte tenu des frais supportés par la SNC GALLET pour procéder à la réalisation des aménagements nécessaires à son activité,**A l'unanimité,**

- **Approuve** la gratuité de loyers pour un montant total de 4 150 €, soit 830 € x 5 mois à compter du mois d'août 2018.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

*Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur Gallet pour cette décision du conseil municipal.***DELIBERATION N°MA-DEL-2018-062****OBJET : Présentation du compte-rendu d'activités de la concession gaz GRDG**

Rapporteur : Madame Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu** la présentation en séance du rapport annuel du service de concession gaz pour l'année 2017 présenté par la société GrDF,**A l'unanimité,****Prend acte** de la présentation en séance du compte rendu d'activité de la concession gaz pour 2017.

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-063**OBJET : Plan Communal de Sauvegarde – Modification du seuil d'alerte du camping en cas de risque de crue de la Durance**

Rapporteur : Monsieur Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu** le Code de la Sécurité intérieure,**Vu la délibération n° 2004-073 en date du 21 juin 2004** portant validation du plan d'urgence communal,**Vu la délibération n°MA-DEL-2017-120 en date du 12 décembre 2017** portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,**Considérant** que la situation géographique du camping et la forte densité du site nécessite une modification du plan d'alerte,**A l'unanimité,**

- Approuve la modification des dispositions afférentes à l'identification des risques majeurs et notamment les modalités de diffusion de l'information en cas de débit important du niveau de la Durance pour le cas particulier du camping qui s'établirait comme suit :
Seuil de 1500 m3/s : pré-alerte
La mairie (via les élus d'astreinte) prend contact avec le camping
Seuil de 2000 m3/s : alerte
Devant l'imminence du risque, la mairie donne l'alerte
Seuil de 2500 m3/s : évacuation
L'ordre d'évacuation est donné

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-064**OBJET : Modification du règlement intérieur des services**

Rapporteur : Mr Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée** portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu la loi ri° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**Vu le décret n° 86-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2000-542 du 16 juin 2000** relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique **territoriale,****Vu la délibération 2010-082 du 26 octobre 2010** portant approbation du règlement intérieur des services,**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur des services de la commune pour y intégrer notamment une annexe intitulée « règlement alcool et stupéfiants »,**Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire** en date du 23 mai 2018**A l'unanimité,**

- **Approuve** la modification du règlement intérieur des services afin d'y intégrer notamment une annexe sur l'alcool et les stupéfiants et la procédure d'aide en cas de constat d'ébriété ou de suspicion de consommation de drogue.

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-065**OBJET : Suppression d'un passage à niveau PN 24B Chemin de la Romaine**

Rapporteur : Monsieur Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu** le compte-rendu du Comité Départemental de suivi de la sécurisation des passages à niveau en date du 19 mars 2018,**A l'unanimité;**

- **Prend acte** de la demande afférente au passage à niveau 24bis situé VC chemin de la Romaine qui présente des enjeux de sécurité identifiés « Prioritaires » par les Services de l'Etat et pour lequel une demande de suppression doit être engagée avec les services SNCF Réseau.

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N°MA-DEL-2018-066**OBJET : Approbation du projet de modification du zonage d'assainissement**

Rapporteur : Madame Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu la loi°92.3 du 3 janvier 1992** dite Loi sur l'Eau,**Vu le décret n° 94.469 du 3 janvier 1994** et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales,**Vu le Code de l'Urbanisme** modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123.3.1 et r.123.11,**Vu la délibération 2010-048 du 4 mai 2010** portant approbation du plan de zonage d'assainissement,**Vu la délibération MA-DEL-2018-049** portant sur le bilan de la concertation et l'arrêt du Plan Local d'urbanisme de la commune,**Considérant** la nécessité de modifier le plan de zonage d'assainissement afin de le rendre compatible avec les dispositions afférentes au PLU et le souhait de la commune d'effectuer une enquête publique conjointe dans le cadre de la délibération susvisée,

- **Approuve** le lancement des demandes afférentes à la mise à jour du plan de zonage de l'assainissement.

26 VOTANTS -26 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

MAIRIE DE CHEVAL-BLANC
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
26 JUIN 2018

Nom	Signature (ou mention indiquant la raison ayant empêché le conseiller de signer)	Nom	Signature (ou mention indiquant la raison ayant empêché le conseiller de signer)
Christian MOUNIER		Patrick CALVIERE	
Félix BOREL	Procuration à Brigitte DUEZ	Christine FRANCHETERRE - GANDOLFI	
Joëlle PAUL		Nathalie TARTELIN	Procuration à René BEYSSIER
Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL	Procuration à Christian MOUNIER	Paul MILOT	
René BEYSSIER		Michel BERNAUS	
Brigitte DUEZ		Sibyle DEVINE	
Michel FAUCHON		Patricia LETHY	
Muriel SARNETTE		Gabrielle SCHEFZICK	
Eric REYNIER		Julien BERGER	
Rémy BARTHEYE		Alain LOMBARD	
Claude MORETTI		Serge AZZURO	Procuration à Alain LOMBARD
Serge SILVESTRE		Corinne QUINCIEU	Absente non excusée
Josiane GARAVELLI		David LAFFORGUE	Procuration à Joelle PAUL
Mireille TROUSSE	Procuration à Josiane GARAVELLI		

